

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

COMPRENANT SEIZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs

SOMMAIRE :—L'évolution de l'Université manitobaine—Feu Dom Adrien Gréa—A la mémoire de l'honorable Pierre Boucher de la Bruère—Feu M. J.-A. Sénécal—Miettes historiques—Ding ! Dang ! Dong !—R. I. P.

VOL. XVI

1 AVRIL 1917

No 7

L'ÉVOLUTION DE L'UNIVERSITÉ MANITOBAINE

La fondation de l'Université du Manitoba remonte à 1877. Les trois collèges alors existant dans la province, au lieu de se faire autoriser à conférer séparément les degrés — ce que le gouvernement d'alors était disposé à leur accorder, — préférèrent s'unir à cette fin et constituer ainsi une université. On pensa que cette fédération donnerait plus de prestige aux collèges eux-mêmes et entretiendrait chez les élèves une émulation de bon aloi. Il fut bien entendu — Mgr Taché et les autorités du collège de Saint-Boniface insistèrent particulièrement sur ce point — que l'enseignement resterait sous la direction des collèges, que l'Université ne serait pas enseignante, qu'à l'instar de celle de Londres elle ne ferait qu'examiner et conférer les degrés.

Les Cloches ont rappelé au long l'histoire de cette question universitaire le 1er mai 1911. Elles n'ont pas l'intention d'y revenir. Elles désirent seulement noter brièvement l'évolution radicale que le gouvernement vient de faire subir à l'Université par la loi qu'il a fait voter à la dernière session. Par cette loi il a mis la haute main sur l'éducation secondaire et supérieure dans la province, comme il l'avait mise, il y a près de trente ans, sur l'instruction primaire. C'est un pas de plus dans l'exécution du plan maçonnique à la réalisation duquel travaillent consciemment ou non les majorités parlementaires de la plupart des provinces canadiennes, comme du reste celles de presque tous les grands pays modernes.

Comme le rappelait Sa Sainteté Benoît XV, dans une lettre récente adressée au Supérieur général des Petits Frères de Marie à l'occasion du centenaire de sa Congrégation, "l'enfance renferme en soi la cause et le principe des temps futurs, et il n'est pas difficile d'inférer de la manière dont elle est instruite et éduquée aujourd'hui ce que seront demain les mœurs publiques et privées. Ils le compren-

nent bien, ceux qui appartiennent ou adhèrent à la secte qui ne cesse de lutter contre l'Église; c'est pourquoi s'étant insinués dans toutes les artères de l'État, ils se réservent et s'arrogent d'une manière spéciale l'administration et le soin de l'enseignement public, sachant bien que s'ils réussissent à éloigner la jeunesse du Christ Rédempteur, ils arriveront facilement à faire disparaître de la société toute idée chrétienne."

Le principe de la loi, qui nous occupe, fut soumis au Conseil universitaire le 3 janvier dernier dans les termes suivants: "Le Conseil de l'Université prie le gouvernement de cette province d'introduire, à la prochaine session de la législature, la législation nécessaire pour la réorganisation de l'Université." C'était remettre au gouvernement la chartre que ce Conseil, composé des représentants des divers collèges affiliés, possédait depuis 1877 et et le prier de la refaire comme il lui plairait. Le collège de Saint Boniface ne pouvait accepter cette proposition sans renoncer à son passé et à ses principes. Aussi le R. P. Féré, recteur, proposa en amendement que l'on ajoutât ces mots: "Sans préjudice aux droits et privilèges déjà accordés aux divers collèges fédérés." L'amendement fut rejeté; seuls les six représentants du collège présents à la séance votèrent en sa faveur.

Le projet de loi fut préparé et présenté à la Chambre. Les cinq députés de langue française de l'Opposition le combattirent, mais leurs arguments ne purent entamer le bloc qui appuie le gouvernement. Il fut voté et incorporé aux statuts de la province.

Cette nouvelle loi remet le contrôle ou mieux le monopole universitaire à un bureau de neuf gouverneurs nommés par le lieutenant gouverneur en conseil et choisis en dehors du personnel enseignant et administratif de l'Université et des collèges affiliés. Ces derniers ne seront plus représentés que par deux membres chacun dans un conseil académique, subordonné au bureau des gouverneurs.

Voilà les nouvelles bases sur lesquelles repose l'Université du Manitoba. Que réserve l'avenir au collège de Saint-Boniface? Il conservera son affiliation tant qu'il y aura possibilité. Tout dépendra de l'orientation que le gouvernement, par son bureau de gouverneurs, donnera aux études. Le monopole de l'État en matière d'éducation, négation ou méconnaissance des droits naturels des parents et des droits divins de l'Église, est désormais organisé dans toutes les sphères éducationnelles de notre province.

Pour plus amples renseignements sur cette grave question, souvenons nos lecteurs à la remarquable conférence sur l'enseignement d'État donnée sous les auspices de l'Union Canadienne le 11 février par le R. P. Joseph Blain, S. J., et publiée dans *La Liberté* du 14 du même mois.

FEU DOM ADRIEN GRÉA (1)

A l'occasion d'une visite que fit Mgr Taché, le 6 février 1889, à son vénérable ami, Mgr Lassèche, celui-ci lui donna le livre de Dom Gréa: *De l'Eglise et de sa divine constitution*, comme l'atteste une note autographe du donateur placée en tête de l'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'archevêché. L'auteur de la *Vie de Mgr Taché* dit que ce livre fut lu au concile provincial tenu à Saint-Boniface du 16 au 24 juillet 1889. Il ne fut sans doute lu qu'en partie. Des indications au crayon placées en tête de certains chapitres dans la table des matières marquent vraisemblablement ceux qui furent lus. Voici leurs titres particulièrement appropriés à la circonstance: *Des conciles particuliers*. — *De l'action extraordinaire de l'épiscopat*. — *De l'institution des évêques*. — *De l'évêque, chef de l'Eglise particulière*. — *De l'ordre des prêtres dans l'Eglise particulière*. Les prédicateurs du concile avaient été chargés d'y puiser la matière de plusieurs instructions. Le prédicateur de l'ouverture solennelle, le R. P. Louis Drummond, S. J., s'en inspira largement et le cita à plusieurs reprises. (2) D'où l'on peut facilement conjecturer que ce livre magistral fut le principal guide du concile.

Ayant ainsi fait connaissance avec le restaurateur de la vie canonique, Mgr Taché lui écrivit dès l'automne de la même année pour lui demander quelques-uns de ses religieux et des colons catholiques. Dom Gréa connaissait déjà le Canada par ce que Mgr Labelle, l'illustre colonisateur de Saint-Jérôme, et des étudiants canadiens de Rome, au cours de visites à Saint-Claude, lui en avaient dit. Ces visiteurs l'avaient beaucoup encouragé à y faire des fondations. L'appel de l'archevêque de Saint-Boniface l'émut et il y vit un signe manifeste que la divine Providence appelait ses fils au-delà des mers. Dès l'été de 1890 il envoya Dom Paul Benoît en voyage d'exploration au Canada. Celui-ci choisit Notre-Dame de Lourdes comme premier établissement et y revint l'année suivante et toutes les institutions des grandes communautés de la Congrégation. Nous avons raconté les débuts et les développements de cet établissement dans la montagne de Pembina au cours de nos articles de l'an dernier sur le fondateur des missions manitobaines des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception. (3) Dès le 19 décembre 1891, deux enfants entrèrent dans le pauvre monastère de Notre-Dame de Lourdes et reçurent le saint habit quelque temps après. Il y eut ainsi constamment, pendant près de vingt ans, plusieurs petits frères au service du

(1) Cf. LES CLOCHES, p. 87.

(2) Cf. LE MANITOBA, 18 juillet 1889.

(3) Cf. LES CLOCHES, tome XV, pp. 116 et 129.

sanctuaire de Marie, une demi-douzaine en moyenne. Ils prenaient part au chant de l'office et étudiaient selon la méthode et les règlements tracés par le fondateur, comme en France. Le noviciat, ainsi que des écoles de philosophie et de théologie, ne tardèrent pas à y être établis, et la vie des grands monastères s'y développa avec une ferveur digne de réjouir Dieu et ses anges, ferveur qui édifiait grandement le regretté Mgr Langevin, comme il se plaisait à en rendre témoignage à l'occasion.

En 1893 Dom Benoît établit un prieuré à Saint-Claude, nouvelle paroisse qu'il fonda de toutes pièces, et plus tard les Chanoines Réguliers furent successivement chargés des paroisses de Saint-Léon, de Saint-Alphonse, de Saint-Daniel et de Mariapolis. Faute de personnel suffisant ils abandonnèrent ces deux dernières au clergé séculier, en sorte que la maison majeure de Notre-Dame de Lourdes, au temps de sa prospérité, n'eut que trois prieurés.

Sur les instances pressantes et réitérées de Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Dom Gréa accepta à l'automne de 1891 de faire une fondation au Nomingue, au centre de la grande œuvre de colonisation de Mgr Labelle, où les Jésuites avaient déjà établi deux paroisses: Saint-Ignace du Nomingue et l'Annonciation. Ces religieux avaient demandé à l'archevêque d'Ottawa l'année précédente d'être déchargés de ces paroisses, à la tête desquelles ils furent remplacés par les fils de Dom Gréa. En quelques années des prieurés, relevant de la maison majeure du Nomingue, furent établis à l'Annonciation, à Turgeon et à la Minerve. Plus tard les Chanoines ouvrirent même un collège classique à Nomingue.

De leur côté, NN. SS. Grandin, évêque de Saint-Albert, et Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan, voulurent avoir eux aussi des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception. Une fondation fut faite à Bonne Madonne, dans la Saskatchewan, en 1902, et une autre à Végreville, dans l'Alberta, en 1903. Dans la pensée de Dom Gréa ces deux maisons devaient devenir des maisons majeures autour desquelles se grouperaient des prieurés.

Avant de raconter comment ces grandes espérances d'avenir se sont évanouies au milieu des épreuves de la Congrégation, notons que Dom Gréa fit quatre voyages au Canada, où il aimait à venir visiter ses fils. La première fois qu'il y vint, en 1894, il arriva à Saint-Boniface au moment où Mgr Taché venait d'expirer. Il en fut fort chagrin. "J'aurais eu à l'entretenir de tant de choses," dit-il. Il pria longuement auprès de sa dépouille mortelle et assista à ses funérailles.

Il revint en 1898. Cette fois il était abbé de Saint-Antoine. Au mois d'août 1896, Mgr Langevin, au cours d'un voyage à Rome, s'était arrêté à Saint-Antoine, où était alors la maison-mère de la Congrégation.

gation. Quelques profès lui exprimèrent le désir de voir leur supérieur nommé abbé de Saint-Antoine. Il offrit de faire les démarches nécessaires et se mit aussitôt en relation avec Mgr Fava, évêque de Grenoble, dans le diocèse duquel était cette antique et célèbre abbaye, devenue la propriété du fondateur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception. L'évêque de Grenoble entra dans les vues de l'archevêque de Saint-Boniface et tous deux adressèrent une supplique au Saint-Siège. La Congrégation des Evêques et Réguliers accéda à leur demande et, par un décret du 30 septembre 1896, elle donna à Mgr Fava la commission d'ériger en abbaye le monastère des nouveaux Chanoines Réguliers de Saint-Antoine et d'élever leur fondateur à la dignité d'abbé. Mgr Fava rendit son ordonnance le 7 décembre et le lendemain, fête patronale de la communauté, il donna solennellement la bénédiction abbatiale au nouvel abbé dans la basilique de Saint-Antoine, qui a le privilège insigne de conserver le tombeau du patriarche des moines d'Occident.

Le Père Abbé fit deux autres visites à ses fils du Canada: l'une en 1901 et l'autre en 1904. A l'époque de cette dernière visite il eut la consolation de voir son œuvre chez nous à son apogée. La maison majeure de Notre-Dame de Lourdes comprenait alors trente-quatre membres, dont quatre prêtres, deux diacres, trois sous-diacres, cinq acolytes, un exorciste, deux lecteurs, quatre novices, cinq petits frères, quatre convers, deux familiers et deux postulants. Elle avait cinq prieurés dans le voisinage et deux autres dans la Saskatchewan et l'Alberta; ces derniers étaient, comme nous l'avons dit, destinés à devenir des maisons majeures. Une collégiale ou maison majeure, moins avancée que celle de Notre-Dame de Lourdes, se formait à Nominingue, entourée de trois prieurés. Il y avait en tout douze communautés qui desservaient douze paroisses et une dizaine de missions ou paroisses en formation.

* * *

L'idéal de Dom Gréa était de rétablir le presbytère antique et de restaurer la vie commune dans le clergé paroissial, en unissant la vie religieuse avec le ministère pastoral et en vivifiant l'une et l'autre par le chant de l'office divin, par les veilles sacrées et par le jeûne. En un mot, il voulait rétablir la vie canonique parfaite, en instituant de vrais chanoines réguliers incardinés aux églises particulières et y pratiquant l'ancienne règle du clergé.

Cette vie canonique, d'allure antique, comprenait: 1. la récitation conventuelle des heures du jour et de la nuit, avec le chant de la messe et des vêpres tous les jours dans les plus petites églises et celui de toutes les heures dans les grandes maisons, chant rapide, léger, joyeux; 2. toutes les fonctions du ministère pastoral, depuis

l'instruction des petits enfants jusqu'au soin spirituel et même corporel des malades; 3. les jeûnes (1) et l'abstinence des anciens ordres pour donner des ailes à la prière liturgique et féconder les travaux du zèle.

Le fondateur voulait de plus que ses fils eussent, dans toutes les maisons grandes et petites, autant que le permettaient les circonstances, une école presbytérale d'enfants choisis, le plus souvent revêtus de l'habit religieux, élevés même aux ordres moindres, qui concourussent à la beauté du service divin dans le présent et préparassent le recrutement des ministres sacrés pour l'avenir.

Enfin, l'Institut devait être local et fédératif à l'instar de tous les anciens instituts canoniques et monastiques. Chaque collégiale ou maison majeure devait jouir d'une large autonomie et posséder un supérieur chargé de gouverner un certain nombre de prieurs ou maisons obédientielles qui en dépendaient. Les collégiales ou maisons majeures étaient fédérées entre elles sous un supérieur général, qui n'avait cependant pas la liberté plénière des supérieurs généraux des communautés fondées dans les derniers siècles pour le déplacement des membres incardinés aux églises particulières.

En approuvant l'Institut en 1887, le Saint-Siège avait demandé au fondateur une plus ample rédaction de ses constitutions: *ut nova fiat et magis completa redactio*. Dom Gréa s'était rendu à ce vœu et avait eu maintes fois la pensée de présenter cette nouvelle rédaction à la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers pour examen et approbation définitive, mais des hésitations sur certains détails et le désir d'une plus longue expérience lui avaient fait différé cette présentation.

En 1906 Pie X ordonna une visite générale de toutes les maisons religieuses et de toutes les églises de Rome. Au mois de mars la maison romaine des Chanoines Réguliers reçut elle aussi son visiteur apostolique dans la personne de Mgr Luigi Morando, de la Congrégation des Saints-Stigmates, qui venait d'être élu évêque de Brindes. A la fin de sa visite le visiteur fit un règlement supprimant pour la maison de Rome, les veilles de la nuit, les jeûnes et l'abstinence de règle, jusqu'à l'approbation des Constitutions.

Sur demande faite à la Congrégation des Evêques et Réguliers par un certain nombre de religieux, une visite apostolique dans toutes les maisons de l'Institut fut ordonnée, en cette même année. Le visiteur nommé fut le provincial de l'une des deux provinces franciscaines de France, le T. R. P. Raphaël, qui s'adjoignit le R. P. Marie-Colomban, demeurant à Montréal, pour la visite des maisons du Canada. Il y avait évidemment dans la communauté deux courants

(1) Selon la règle primitive de Dom Gréa, il n'y avait pas non plus de jeûnes pendant le temps pascal. Cf. LES CLOCHES, p. 92.

d'opinion au sujet des observances pratiquées depuis les origines. La lettre suivante, écrite le 12 novembre 1906 par le R. P. Marie-Colomban à Dom Benoît, révèle la mentalité des religieux canadiens :

“Jeudi, 15 novembre, je prendrai la *Touraine* à New York et j'espère me trouver auprès du T. R. P. Raphaël à la fin du mois. Ce sera un bonheur pour moi de lui dire la confiance, la soumission, le bon esprit, la cordialité avec lesquels j'ai été accueilli partout dans vos maisons. Votre attachement à l'Institut, aux Constitutions, aux Traditions des Anciens et à la personne même du vénéré Fondateur sera également un sujet de consolation pour le visiteur apostolique.”

* * *

Le 26 janvier 1907, la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers rendit le décret suivant :

“Attendu les circonstances où se trouve l'Institut des Chanoines Réguliers de l'Immaculée-Conception; attendu le grand âge du Révérendissime Père Abbé Adrien Gréa, fondateur et supérieur général dudit Institut, d'où l'on peut craindre que peut-être, avec le temps, par l'affaiblissement du corps, il ne puisse plus remplir la charge de supérieur avec le soin et la vigueur qu'il y a apportés jusqu'ici, d'autant plus qu'il se trouve des maisons de la Congrégation jusque dans les régions éloignées de l'Amérique; comme il paraît opportun que, pendant que le méritant fondateur est encore valide, un de ses principaux disciples acquière l'expérience du gouvernement de tout l'Institut, Notre Très Saint Père le Pape Pie X, dans l'audience accordée le 26 du présent mois, au cardinal soussigné Préfet de la S. Cong. des Ev. et Rég., a ordonné que le Rév. Dom Augustin Delaroché soit nommé, comme par la teneur du présent décret il est nommé, VICAIRE GÉNÉRAL *ad nutum Sanctæ Sedis*, avec le pouvoir de régir ledit Institut, aidé d'Assistants généraux selon les prescriptions canoniques, sauf cependant le privilège de la présence en faveur du Révérendissime Abbé Gréa, excepté les cas de fondation et de suppression de maisons et d'admission des membres à la profession perpétuelle, dans lesquels cas l'avis dudit fondateur devra être demandé.”

La première chose que la Sacrée Congrégation demanda au nouveau vicaire général fut de *corriger les Constitutions selon des observations données expressément et selon les normes publiées pour les Instituts du même genre, et de les soumettre à un nouvel examen du Saint-Siège.*

Les nouvelles Constitutions furent promulguées le 10 octobre 1908. Elles abolissaient les veilles de la nuit, supprimaient le chant de l'office, même de la messe, pendant la semaine, dans les maisons

où il n'y avait pas douze religieux, laissaient le chant de la messe et des vêpres dans celles qui avaient ce nombre et celui de Tierce, de Sexte et de None dans celles qui comptaient vingt profès ou novices. La grande abstinence et les jeûnes de règle étaient presque entièrement abolis. Rien ne subsistait de l'ancien régime des maisons majeures ou collégiales et du lien fédératif qui les unissait; toute l'organisation était centralisée à la manière des ordres et congrégations fondés depuis le XIII^{ème} siècle. L'institution des enfants-oblats ou petits frères était aussi supprimée.

Dom Gréa se trouvait à Paris lorsqu'il reçut les nouvelles Constitutions. Il se rendit à Châlons prendre un mot de consolation et de bon conseil de l'évêque, Mgr Sevin, qui mourut le 4 mai 1916 cardinal archevêque de Lyon et qui lui fut fidèle jusqu'à la fin. Il écrivit au cardinal Vivès, protecteur de l'Institut des Chanoines Réguliers et devenu sur ces entrefaites (20 octobre) préfet de la Congrégation des Religieux :

“ Votre Eminence ne peut douter de ma soumission; mais je ne puis lui dissimuler que par la nouvelle Constitution est abolie, dans ses points essentiels, l'œuvre à laquelle je suis voué depuis quarante années. Je me retire dans la prière et le silence.”

Cette modification fut la grande épreuve de la vie de Dom Gréa. De ce moment commença pour lui une agonie résignée et confiante. Il emporta dans la tombe l'espoir que l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie, à l'exemple du grain de froment qui meurt pour produire du fruit, vivra selon ses premiers desseins à l'heure marquée par la Providence.

Le 11 février 1913 les nouvelles Constitutions, d'abord approuvées pour sept ans, le furent à perpétuité par bref apostolique. Dans l'intervalle les changements dans les règles et l'organisation avaient eu leur répercussion dans les maisons de l'Institut. La collégiale de Notre-Dame de Lourdes avait disparu. Plusieurs religieux, ne trouvant plus dans les règles modifiées les observances qu'ils avaient pratiquées, ni l'esprit des anciens jours, étaient entrés dans les rangs du clergé séculier. Aujourd'hui il n'en reste plus que trois au Canada. Il en a été à peu près ainsi en Europe, particulièrement en France et en Suisse. Ceux de Rome et du Pérou acceptèrent la nouvelle observance.

* * *

Avant de suivre Dom Gréa dans la prière et le silence et de parler de la célébration du soixantième anniversaire de son ordination sacerdotale, nous devons faire mention d'un ouvrage sur la *Sainte Liturgie* qu'il publia en 1909 et qu'il dédia à ses fils. Mgr Lobbedey appela ce livre “ le corollaire ” du premier ouvrage sur la

divine Constitution de l'Eglise. " Dans la *Sainte Liturgie*, lui écrivit de son côté le futur cardinal Sevin, je retrouve le théologien, l'ascète, l'historien que j'avais tant admiré dans la *Constitution de l'Eglise*, le théologien qui s'élève d'un vol aisé aux spéculations les plus sublimes, l'ascète qui tourne tout à aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'historien curieux et sagace qui évoque, en racontant les changements des rites sacrés, tout un monde disparu. . . . Puissent vos pages passer entre toutes les mains ! Prêtres et fidèles en tireront un singulier profit."

En 1906, Dom Gréa avait célébré ses noces d'or sacerdotales à Andora, sur les bords de la Méditerranée, où il s'était réfugié, avec sa communauté de Saint-Antoine, à la suite de la tempête suscitée quelques années auparavant contre les religieux en France. Cette fête avait été pour lui une douce joie et un puissant réconfort. Elle eut un douloureux lendemain. Devenu comme étranger à beaucoup de ses fils spirituels, il dut quelques années plus tard se retirer dans sa famille, à Rotalier, dans le Jura, où il mourut le 23 février.

Le 21 septembre de l'an dernier marquait le soixantième anniversaire de son ordination. Il était alors dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge. Un tel événement ne pouvait passer inaperçu de ceux qu'il appelait ses *fils fidèles* et de ses amis. Mais où célébrer l'anniversaire béni ? Sa pensée et son cœur se reportèrent vers la basilique de Saint-Antoine, où lui et les siens avaient tant prié et où vingt ans auparavant Mgr Fava lui avait donné la bénédiction abbatiale. Il écrivit au successeur de Mgr Fava, à celui que le Saint-Siège vient d'appeler au premier siège des Gaules et d'élever au cardinalat. Voici de touchants extraits de cette lettre à Mgr Maurin :

" J'atteindrai dans un mois le soixantième anniversaire de mon Ordination sacerdotale, et n'ayant plus ici-bas, par suite des épreuves que traverse l'œuvre de ma vie et qui pèse sur ma vieillesse, l'asile de ma Communauté, j'aurais grande consolation à célébrer cet anniversaire auprès des reliques du grand saint Antoine, dont le vénéré prédécesseur de Votre Grandeur, en me conférant la Bénédiction Abbatiale, m'a établi l'humble et confiant client. Si près de l'éternité, j'aurai grande consolation à abriter les dernières heures de ma vie ici-bas sous la protection du saint Patriarche et à lui recommander mon âme et ceux dont Dieu m'avait confié la vocation.

" Parmi mes fils et confrères fidèles à nos communs souvenirs, quelques-uns, je le sais, (autant que les circonstances présentes leur en donnent la liberté), se promettent de me visiter encore une fois ici-bas, et de mettre en commun nos prières, nos pensées, nos espérances.

" Si Votre Grandeur croit le projet convenable et daigne l'approuver et me donner sa paternelle autorisation, je m'empresserai

de le faire connaître à M. le Curé de Saint-Antoine et au vénéré Supérieur de votre Séminaire de Saint-Antoine, en sollicitant de sa bonté une fraternelle hospitalité, pour ces quelques heures qui nous seront si précieuses. . . .”

Le futur cardinal de Lyon répondit aussitôt de La Ciotat où il se trouvait alors et accorda gracieusement la demande. “On sera très heureux, lui écrivit-il, de vous recevoir à Saint-Antoine avec quelques-uns de vos chers confrères. Quant à moi, j'yaccompagnerai de mes vœux et de mes prières l'éminent Religieux qui a si bien servi l'Église et illustré notre diocèse.”

Mgr Monnier, évêque de Toves et cousin germain du vénérable jubilaire, présida la fête. Il assista au trône dans la basilique à la messe pontificale célébrée par le Révérendissime Abbé et à l'évangile prononça un émouvant sermon de circonstance. En voici la fin, où il est fait allusion aux crucifiantes épreuves qui se sont abattues sur le fondateur:

“Mais Dieu a agréé votre soumission et votre courage; il vous a donné la force et la science de la croix; vous verrez bientôt le triomphe de votre œuvre. On conserve dans cette église un beau chef-d'œuvre, un crucifix d'ivoire merveilleux. Vu de côté, le divin Sauveur paraît souffrir des tourments indicibles, il y a sur tous ses traits une telle expression de douleur qu'il vous étreint le cœur, et quand vous le regardez sur l'autre partie, vous constatez non seulement une paix profonde régnant sur ce visage convulsé, mais comme une sorte de joie intense d'avoir donné la grande preuve de l'amour.

“Ainsi, mon Révérendissime et bien-aimé Père, vous avez accepté la croix et vous l'avez portée avec générosité: Dieu vous a récompensé par le don de sa paix. Ce n'est pas sans une miséricordieuse intention que la divine Providence a permis cette fête d'aujourd'hui! Même au milieu des croix Notre-Seigneur, dans sa bonté, ménage des retours inattendus, telle la célébration de ce Jubilé dans cette basilique qui vous est chère, avec l'accueil plus qu'hospitalier des prêtres du séminaire, au milieu d'une population qui a tenu, par son empressement, à vous témoigner sa meilleure sympathie. Montez donc à l'autel, et puisant dans le calice de Jésus-Christ une ardeur plus grande, vous direz au Sauveur le merci de la reconnaissance: merci pour les faveurs nombreuses qu'il vous a faites; merci pour les larmes fécondes qu'il vous a demandées; merci pour les grâces nouvelles qu'il vous donnera encore.”

— *La Société Historique de Saint-Boniface*, incorporée en 1907, a reçu chaque année depuis lors, croyons-nous, une allocation du gouvernement provincial. Cette année le gouvernement Norris a supprimé cette allocation, dont la société faisait pourtant si bon usage, comme l'attestent les travaux historiques qu'elle a jusqu'ici publiés.

A LA MEMOIRE DE L'HONORABLE

PIERRE BOUCHER DE LA BRUERE

Le 6 mars est décédé à Québec, à l'âge de près de 80 ans, l'honorable Pierre Boucher de la Bruère, qui fut pendant vingt ans surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec. Les journaux ont déposé sur la tombe de ce grand chrétien, "qui n'a pas démerité de son grand ancêtre," le vieux Pierre Boucher, un témoignage de profond respect et de vive reconnaissance. Ils ont rappelé la grande dignité de son caractère et la fécondité de sa carrière de publiciste et d'homme public.

Des rives lointaines de la rivière Rouge, nous voulons faire écho à ce concert de louanges bien méritées décernées à cet homme de bien, dont la pensée et le cœur se reportèrent si souvent vers Saint-Boniface, comme en témoigne le compte rendu du voyage qu'il y fit en 1892. (1)

"Je n'avais jamais vu Saint-Boniface, écrivit-il; cependant je connaissais l'endroit depuis 47 ans, c'est-à-dire depuis l'instant où un jeune ecclésiastique quittait Lachine, près de Montréal, en canot, le jour de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1845, et, remontant les grands lacs, s'en allait, bien loin de sa mère, évangéliser les sauvages du Nord-Ouest.

"J'étais très jeune alors; mais on parlait de ce départ inattendu dans la famille; ma mère en causait les larmes aux yeux, et mon père, le regard sur la carte géographique, suivait avec inquiétude les péripéties de ce voyage lointain.

"Mon imagination a toujours conservé l'impression de cet acte d'héroïsme chrétien, et le souvenir, du reste, en fut souvent ravivé par les lettres du jeune missionnaire, les conversations au foyer de la famille, et par la carrière laborieuse et distinguée de celui qui devint l'archevêque de Saint-Boniface."

Le défunt était le cousin germain de Mgr Taché. Sa mère était la sœur de la mère du "jeune ecclésiastique de 1845." Nos lecteurs ne liront pas sans un vif intérêt une lettre de Mgr Taché écrite en 1857 à cette tante, Marie-Hippolyte Boucher de la Broquerie, épouse de Pierre Boucher de la Bruère, médecin. Cette lettre demeura inédite jusqu'à l'an dernier, époque à laquelle le fils de la destinataire voulut bien la communiquer à M. C. J. Magnan, qui l'inséra dans la livraison de janvier de *l'Enseignement Primaire*. Elle fut écrite au retour d'un voyage dans la province de Québec et raconte les péripéties du trajet de Saint-Paul, Minn., à Saint-Boniface.

(1) Cf. LES CLOCHES, tome XV, p. 121.

RIVIÈRE-ROUGE, 20 NOVEMBRE 1857.

Ma bonne et chère tante,

Maman vous aura sans doute dit que je suis heureusement arrivé ici le 6 du courant. Je dis heureusement arrivé et en effet, pour la saison, nous avons eu un beau voyage. Dans ces sortes de trajet les aventures ne manquent pas, aussi en avons nous eu quelques-unes, je me contenterai de vous rapporter la plus remarquable. Depuis vingt jours nous étions partis de St-Paul, le soir nous arrivions à Pimbina, sur les bords de la Rivière-Rouge. Nos chevaux étaient rendus à bout, nos provisions épuisées ce jour-là même, en sorte que la vue des maisons de Pimbina nous fit tressaillir d'allégresse. Vite nous détêlons nos chevaux pour les traverser plus aisément. Un bœuf promet de nous traverser heureusement, mais il n'en fut rien. D'après le conseil d'un vieillard qui s'offrit à nous traverser, nous mîmes la voiture et les deux chevaux sur cette frêle embarcation; mais à peine y fûmes-nous établis que l'eau s'introduisit dans le bœuf avec une telle rapidité, qu'en quelques instants il fut submergé. Le courant alors, nous entraîna au large, où nous allions périr. De suite je vis l'éminence du danger et m'élançant dans la rivière je saisis le bœuf pour donner le temps à mes compagnons de se sauver, ce qu'ils firent sans difficulté. Il fallait ensuite sauver les chevaux et la voiture. L'un des chevaux épuisé de fatigue ne put pas se tirer de l'eau. Pendant à peu près une demi-heure, je fus à l'eau avec un homme pour arracher la pauvre bête qui était tellement enfoncée dans la glaise que nous ne parvenions à la dégager qu'en la renversant sur le dos et en la poussant en bas de "l'écore" où elle commença à nager, mais si difficilement, qu'elle faillit se noyer. La voiture s'était aussi enfoncée dans cette glaise: les roues de devant étaient trop au large pour que nous puissions aller les soulever. Enfin, après de longs efforts nous réussîmes à sauver le tout. Heureusement que nous avions le beau clair de lune, car cet accident nous arriva assez longtemps après le coucher du soleil. Je fus à peu près deux heures dans l'eau à la glace et dans la boue. Cette circonstance aggrava un peu une douleur que j'avais dans un pied, mais le tout n'eut aucune suite fâcheuse et je suis tout à fait bien. Mille amitiés à mon cher oncle, un souvenir affectueux à Labruère et chez Samuel. Votre aimable curé sait bien que je ne l'oublie pas et je vous prie de dire chez M. Raymond que je pense aussi à eux tous. Adieu, ma bonne tante, priez bien pour moi et croyez moi avec la plus vive affection.

Votre neveu tout dévoué,

† ALEXANDRE.

FEU M. J.-A. SENECAI.

Le 20 mars est décédé à l'hôpital de Saint-Boniface l'un des plus dignes citoyens de notre ville dans la personne de M. Joseph-Azarie Sénécal, architecte et entrepreneur. Chrétien exemplaire, gentilhomme courtois et animé d'un vif esprit public, le regretté défunt a fourni une carrière honorable et féconde. Il a pris une part active au progrès de notre cité et en a occupé les postes importants de maire et de président de la commission scolaire.

Né le 14 novembre 1841, à Saint-Marc, sur les bords du Richelieu, M. Sénécal vint au Manitoba en 1877, à la suggestion du R. P. Lacombe, O. M. I. Il s'établit d'abord à Saint-Eustache et se livra à la culture du sol. En 1880 il se transporta à Saint-François-Xavier, où il ouvrit un magasin, tout en continuant à s'occuper de culture. Dans l'une et l'autre paroisse, il attira l'attention de ses concitoyens qui lui confièrent des postes de confiance. Il fut tour à tour secrétaire-trésorier de commission scolaire, commissaire d'école, préfet de municipalité et juge de paix.

En 1891, M. Sénécal vint résider à Saint-Boniface en qualité d'entrepreneur général. Depuis lors il se signala par une série d'édifices de tous genres, dont il traça les plans ou exécuta la construction. Dans la plupart des cas il fit l'un et l'autre. Il possédait un talent d'architecte d'un goût sûr et d'un remarquable sens pratique. Les journaux anglais de Winnipeg ont dit avec raison qu'aucun architecte dans l'Ouest n'avait à son crédit une aussi longue série de constructions.

Voici les principaux édifices auxquels son nom demeurera attaché comme architecte ou constructeur: La cathédrale de Saint-Boniface, les églises de Sainte-Anne des Chênes et de Saint-François-Xavier, celle du Saint-Esprit, à Winnipeg; les hôpitaux catholiques de Saint-Boniface (les deux tiers), de Winnipeg, d'Edmonton et de Calgary; l'Académie Sainte-Marie à Winnipeg (en partie), l'Académie Saint-Joseph à Saint-Boniface, le Juniorat des Oblats, les couvents de Saint-Pierre, de Saint-Jean-Baptiste et de Brandon; les écoles Provencher et Taché; l'asile Ritchot de Saint-Norbert, l'école normale de Saint-Boniface et nombre d'autres édifices publics et privés.

Il fut quelque temps associé à M. J.-C. Smith, de Winnipeg; c'est avec sa collaboration qu'il construisit la cathédrale, dont les plans avaient été préparés par les architectes Marchand et Haskell, de Montréal. Dans les dernières années il s'associa un jeune architecte de talent, M. A.-J. Papineau, qui continue les traditions de probité et de sens pratique de son illustre maître.

Les funérailles du regretté défunt ont eu lieu à la cathédrale le

23 mars, au milieu d'un grand concours de fidèles, de religieuses et de prêtres. Mgr Dugas a chanté le service et Mgr l'Archevêque a présidé l'absoute. Sa dépouille mortelle a été déposée dans le charnier du cimetière Sainte-Marie en attendant qu'un caveau lui soit préparé dans le cimetière de la cathédrale, à l'ombre de laquelle elle attendra le jour de la résurrection.

R. I. P.

MIETTES HISTORIQUES

Nous lisons dans *l'Echo du Cabinet de Lecture paroissial*, numéro du 15 septembre 1866, les notes suivantes qui, après un demi-siècle, ont une saveur particulière:

“Hier, Mgr F. N. Blanchet, archevêque d'Oregon City, Mgr A. M. Blanchet, évêque de Nesqually, et Mgr M. Demers, évêque de Vancouver, sont arrivés à Montréal.”

* *

“Mgr Taché, dit le *Journal de Québec*, qui partira de Montréal vers le 15 de ce mois, est occupé à corriger les épreuves d'un ouvrage qu'il publie sur le Nord-Ouest. Le titre est ainsi conçu: *Vingt années de mission*. Ce volume qui s'imprime chez M. Sénécal, aura environ 300 pages et sera prêt à être distribué à la fin de la semaine.

“Sa Grandeur amène dans son diocèse cinq prêtres, dont deux Français et trois Canadiens; ces derniers sont: M. Allard, vicaire à Berthier; M. Dugas, vicaire à Varennes, et M. Kavanagh, de Ste-Scholastique, le même que Mgr Taché a ordonné prêtre en cette paroisse, en juillet dernier.

“Sa Grandeur sera aussi suivie de plusieurs religieuses qui vont aider les Sœurs dans l'œuvre de l'instruction des enfants des Bois-Brûlés.”

* *

Les trois évêques, dont les noms figurent dans la première note, étaient Canadiens français. Les deux premiers étaient frères.

Quant aux compagnons de Mgr Taché, les deux Français étaient le R. P. Joseph-Charles Camper, O. M. I., décédé le 8 mai 1916, et le R. P. Laurent Legoff, O. M. I. Après un long apostolat dans les missions de l'Ouest, ce dernier est retourné en France il y a quelques années et, au moment de la déclaration de la guerre, vivait dans l'une des maisons de la Congrégation en Belgique.

On aura facilement reconnu les trois Canadiens: le R. P. Joachim Allard, O. M. I., décédé le 10 janvier dernier, M. l'abbé Georges Dugas, retiré à Saint-Lin, dans la province de Québec, où, mal-

gré ses quatre-vingt-trois ans, il continue à collaborer à divers journaux, et M. l'abbé François-Xavier Kavanagh, le doyen des prêtres séculiers du diocèse, retiré dans la paroisse où il a passé sa vie, à Saint-François-Xavier.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, vient de publier un mandement établissant l'intronisation du Sacré-Cœur dans les foyers de son diocèse et demandant la consécration de toutes les familles au Divin Cœur.

— Le 15 mars les Junioriste Oblats ont donné une magnifique séance dramatique et musicale en l'honneur de S. G. Mgr l'Archevêque. Ils ont rendu avec beaucoup de naturel et d'entrain une émouvante tragédie de Joannes Iovhanné en cinq actes intitulée: *Edouard le Confesseur*.

— Le 16 mars les élèves du couvent de Saint-Norbert ont célébré la fête patronale de leur digne curé, M. l'abbé Gabriel Cloutier, par une jolie séance. Elles ont vivement intéressé un nombreux auditoire par leur programme varié et surtout par l'opérette mérovingienne en trois actes intitulée: *Fridlisc*. Le 27 mars les élèves du couvent de Sainte-Anne faisaient une fête semblable au R. P. Alfred Trudel, C. SS. R., curé de la paroisse. Mgr Dugas, P. A., V. G., assistait à la fête de Saint-Norbert et Mgr l'Archevêque à celle de Sainte-Anne.

— Le 17 mars a été chanté dans l'église de Saint-Norbert un service anniversaire pour le regretté M. l'abbé Téléphore Campeau, ancien curé de Sainte-Agathe, décédé le 14 mars 1915.

— Le 23 mars le R. P. Damase Dandurand, O. M. I., est entré dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Il se porte toujours bien et continue à célébrer la messe chaque matin. *Ad centesimum et ultra!*

— Vers le milieu du mois dernier la Rde Mère Marie de Bon-Secours, nouvelle supérieure générale des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, a passé quelques jours à Winnipeg et à Saint-Boniface. Elle était en route pour visiter les maisons de l'Orégon. La Rde Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, dépositaire générale et ancienne supérieure du couvent de Saint-Boniface, l'accompagnait.

— Les RR. PP. Trudel et Beauchamp, C. SS. R., viennent de prêcher une retraite de deux semaines à la cathédrale. La première semaine a été pour les femmes et la deuxième pour les hommes. Ils en prêcheront d'autres prochainement dans quelques paroisses.

— *Venice Preserved*: tel est le titre d'une tragédie en cinq actes que les élèves de langue anglaise du collège de Saint-Boniface ont rendu le 23 mars en l'honneur du R. P. Recteur. S. G. Mgr l'Archevêque présidait la soirée.

— Des lettres apostoliques viennent d'ériger la préfecture apostolique de l'Alaska et celle du Yukon en vicariats apostoliques. Le vicariat de l'Alaska se trouve sur le territoire américain et celui du Yukon en terre canadienne. Une partie du diocèse de Vancouver a été annexée à ce dernier. Les Jésuites évangélisent le vicariat de l'Alaska et les Oblats celui du Yukon.

— Une dépêche de Dawson annonce que les deux Esquimaux arrêtés sous l'inculpation du meurtre des RR. PP. Rouvière et LeRoux, O. M. I., actuellement prisonniers dans l'île Herschel, seront prochainement conduits au Fort McPherson pour y subir leur procès.

— Sommaire de *La Réponse*, numéro de février: La note des alliés et la morale chrétienne. — Religion et devoir (Lavedan). — Pourquoi pas le vendredi? — Le divorce de Napoléon 1er. — Un surboche. — Coups de ciseaux apologétiques. (Adresse: 82, rue Bonaparte, Paris - VI).

R. I. P.

— M. l'abbé Alfred Faubert, ancien curé du Côteau du Lac, décédé le 1er mars.

— Rde Mère Hamel, supérieure générale des Sœurs Grises de Montréal, de 1902 à 1908, décédée à la maison-mère de Montréal le 11 mars à l'âge de 82 ans, dont 59 de religion. Elle demeura 28 ans à Saint-Boniface et occupa tour à tour les charges d'économe, d'assistante provinciale et de provinciale, en même temps que celle de supérieure locale. Un service a été chanté pour le repos de son âme le 20 mars dans la chapelle de la maison provinciale de Saint-Boniface.

— Rde Sœur Marie-Anne-Elizabeth Lafrance, des Sœurs Grises de Montréal, décédée à la maison provinciale de Saint-Boniface.

— Rév. Frère Clovis Leduc, C. S. V., de la maison Saint-Joseph d'Otterburne, décédé à l'hôpital de Saint-Boniface.

— Rév. Frère Charles-Henri Gauthier, ancien élève du collège de Saint-Boniface et scolastique de la Compagnie de Jésus, décédé à Montréal.

— M. le lieutenant-colonel L.-J.-O. Ducharme décédé à Saint-Boniface.

— M. François-Xavier Bastien, père de MM. les abbés J.-A. Bastien, curé de Saint-Eustache, et L. Bastien, curé de Pinewood, décédé à Saint-Vincent de Paul.

— M. Pierre Pouliot, père de M. l'abbé Alphonse Pouliot, missionnaire à Duck Mountain, Man., décédé à Québec.

— Mlle Rose-Emma Rivard, sœur de M. l'abbé Léon Rivard, décédée à Woodridge

Le Père Lacombe

Un apôtre du Nord-Ouest canadien

On se rappelle l'émotion profonde causée par la disparition du Père Lacombe, le vieux missionnaire de l'Ouest. Le Père Lacombe était l'un des hommes les plus connus du Canada. Il avait été le compagnon et l'ami des grands missionnaires d'autrefois, il avait connu les chefs célèbres des tribus sauvages et les énergiques pionniers qui ont ouvert l'Ouest au progrès économique. Pendant sa longue carrière, il avait été le témoin attentif et intelligent de l'évolution qui a transformé les grandes plaines. Il avait été lui-même associé à certains des épisodes les plus intéressants des soixante-quinze dernières années.

On devine quelle somme de souvenirs le Père Lacombe avait pu amasser au cours de sa longue carrière, après avoir vu tant de choses et fréquenté tant d'hommes de tous les milieux. Comme il achevait dans le calme de la retraite sa vie si pleine d'œuvres, ses supérieurs voulurent qu'il rédigeât ses mémoires afin que tout ne fût pas perdu de ses souvenirs. Le vieux missionnaire ne se souciait point d'écrire, mais il trouva parmi les religieuses qui veillaient pieusement sur sa vieillesse une secrétaire attentive.

Les mémoires ainsi recueillis forment un volume grand format de 550 pages, dont la mort du Révérend Père Lacombe a fait une sorte de testament. Ils couvrent un espace de près de quatre-vingt-dix ans, racontent les premières années de l'abbé Lacombe, ses missions de l'Ouest, son entrée chez les Oblats, sa vie au milieu des prairies, ses courses en Europe pour le bien des fidèles, le rôle qu'il a joué au milieu des Indiens, pendant les soulèvements, etc. Ils contiennent, comme bien on l'imagine, les détails les plus précieux et les plus pittoresques sur la vie et les mœurs des Indiens, sur les principaux personnages blancs et sauvages de l'Ouest, sur la mise en valeur de ce territoire, etc.

Un apôtre du Nord-Ouest canadien est donc l'un des livres les plus intéressants et les plus neufs qui aient été publiés depuis longtemps. Il sera lu partout où on a gardé le souvenir du Père Lacombe, partout où on désire connaître la période héroïque de l'histoire de l'Ouest.

Ajoutons que le texte des Mémoires proprement dits est précédé d'une note du Père Lacombe lui-même ; d'une lettre de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal ; d'une autre lettre du Père Ortolan, O.M.I., et d'une introduction qu'a bien voulu écrire Mgr Legal, archevêque d'Edmonton, aussi Oblat de Marie et grand ami du Père Lacombe. Le livre est illustré des photographies du Père Lacombe, de sa mère, de Mgr Bourget, de Mgr Bruchési, de Mgr Legal et de plusieurs autres personnages, de scènes de l'Ouest, de groupes de sauvages et d'une carte du pays.

Ce livre "LE PERE LACOMBE — Un Apôtre du Nord-Ouest" se vend \$1.50 le volume, plus 15 sous pour frais de port. On le trouvera à la Winnipeg Church Goods et à la librairie Kéroack, à Saint-Boniface et à Winnipeg.

ANNONCES

JOSEPH TURNER, Président.

J. R. TURNER, Vice-Président.

La Standard Plumbing & Heating Co. Ltd

Ingénieurs de Systèmes de Chauffage et de Ventilation. Plombiers
Hygiéniques. Posent les Appareils d'Eclairage au Gaz

296 Rue Fort, Winnipeg, Man. Téléphone M. 529	Gérant, J. R. Turner 46 Ave. Provencher B. de P. 232 Saint-Boniface, Man. Téléphone M. 8132	Succursale, J. W. MOULD, Gérant Coin de la Rue Athabaska et 7ième Rue Edmonton, Alta. Telephone 454.

Marchands de Gros en tout ce qui regarde la plomberie et les appareils
de chauffage tant à la vapeur qu'à l'eau chaude.

*Vous-vez acheter à bon marché, être bien servis et certains que les mar-
chandises qui vous sont vendues sont de première qualité, alors allez chez*

Pelletier & Cie

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE

Epiceries de choix, légumes, fruits, etc. Pipes, Tabacs, Cigares, aussi
Farine, Son, Gru. Commendes par la malle remplies immédiatement
après réception. N'oubliez pas l'endroit.

J. A. CUSSON
Président

Téléphone privé 3045

S. J. DUSSAULT
Secrétaire

The Cusson Lumber Co., Limited.

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage,
bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier,
clous, ferrures, peintures, vitres, etc

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et chassis, Bancs d'églises, au-
tels, balustres, Moulures de toutes sortes, escaliers, etc. etc.

Plans et spécifications fournis sur commande

Téléphones Main 2625-2626 Avenue Provencher, près du pont de la Seine
Boîte de Poste 127 Saint-Boniface, Man.